

**COMPTES FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2019**



SOMMAIRE

COMPTES 2019

Bilan	04
Compte de résultat	06
Tableau de flux de trésorerie	08
Soldes intermédiaires de gestion	09

ANNEXES

1	FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE COMPTABLE 2019	11	3.7	Disponibilités	22
1.1	Proforma concernant les corrections d'erreurs liées à des exercices antérieurs	11	3.8	Fonds propres	23
1.2	Chiffre d'affaires par activités	11	3.9	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	23
2	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	12	3.10	Autres fonds propres	23
2.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	12	3.11	Provisions pour risques et charges au passif	24
2.2	Ensembles immobiliers de Paris et Pessac	14	3.12	Dépréciations à l'actif	25
2.3	Stocks et en-cours	15	3.13	Avances et acomptes reçus	25
2.4	Opérations en devises	17	3.14	Dettes fournisseurs	25
2.5	Créances	17	3.15	État des échéances des dettes	25
2.6	Provisions pour risques et charges	18	3.16	Produits à recevoir	26
2.7	Autres points	18	3.17	Charges à payer	26
2.8	Évènements postérieurs à la clôture	18	4.	DÉTAILS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	27
3.	DETAILS DES POSTES DU BILAN	19	4.1	Chiffre d'affaires	27
3.1	Immobilisations incorporelles	19	4.2	Impôts et taxes	27
3.2	Immobilisations corporelles	19	4.3	Charges de personnel et effectif	27
3.3	Immobilisations financières	20	4.4	Autres charges	28
3.4	Stocks et en cours	21	4.5	Charges et produits financiers	28
3.5	Créances clients	21	4.6	Charges et produits exceptionnels	28
3.6	Etat des échéances des créances	22	4.7	Engagements hors bilan	29
			4.8	Situation fiscale différée ou latente	29

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Rapport du commissaire aux comptes	30
------------------------------------	----

COMPTES 2019

BILAN ACTIF

EN EUROS		31/12/2018			31/12/2019	
	RÉF. ANNEXE	NET	BRUT	AMMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations Incorporelles 3.1						
Frais d'établissement		-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		4 760 800	14 779 700	9 696 987	5 082 713	
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles 3.2						
Terrains		7 210 465	7 294 110	83 645	7 210 465	
Constructions		68 019 071	103 926 638	35 292 594	68 634 044	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 543 287	49 228 249	39 588 615	9 639 635	
Autres immobilisations corporelles		6 830 564	14 723 399	7 406 463	7 316 935	
Immobilisations remises en dotation		96 173 000	96 173 000	-	96 173 000	
Immobilisations en cours		5 625 109	2 471 125	-	2 471 125	
Avances et acomptes		-	-	-	-	-
<i>Sous-total immobilisations corporelles</i>		<i>191 401 496</i>	<i>273 816 521</i>	<i>82 371 317</i>	<i>191 445 204</i>	
Immobilisations Financières 3.3						
Prêts		2 029 404	1 982 729	-	1 982 729	
Autres immobilisations financières		4 429	18 121	-	18 121	
<i>Sous-total immobilisations financières</i>		<i>2 033 834</i>	<i>2 000 851</i>	<i>0</i>	<i>2 000 851</i>	
TOTAL (I)		198 196 130	290 597 072	92 068 304	198 528 768	
ACTIF CIRCULANT						
Stocks 3.4						
Matières premières, approvisionnements	2.3.1	14 226 975	15 439 454	2 957 910	12 481 544	
En-cours de production de biens	2.3.2	1 315 329	-	-	-	
En-cours de production de services		-	-	-	-	
Produits intermédiaires et finis	2.3.3	48 561 320	50 622 574	6 218 470	44 404 104	
Marchandises	2.3.4	2 450 346	3 458 799	2 080 175	1 378 625	
<i>Sous-total stocks</i>		<i>66 553 970</i>	<i>69 520 827</i>	<i>11 256 555</i>	<i>58 264 272</i>	
Avances et acomptes versés sur commandes		1 353 657	1 438 878	-	1 483 878	
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	3.5	12 503 200	15 810 152	877 457	14 932 695	
Autres créances		6 685 783	6 708 804	-	6 708 804	
<i>Sous-total créances</i>		<i>19 188 984</i>	<i>22 518 956</i>	<i>877 457</i>	<i>21 641 500</i>	
Divers						
Disponibilités	3.7	19 107 772	18 412 081	-	18 412 081	
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avance		235 678	201 246	-	201 246	
TOTAL (II)		106 440 061	112 136 987	12 134 011	100 002 976	
Écart de conversion actif (V)		-	-	-	-	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		304 636 191	402 734 059	104 202 316	298 531 744	

COMPTES 2019

BILAN PASSIF

EN EUROS		31/12/2018	31/12/2019
	RÉF. ANNEXE		
CAPITAUX PROPRES	3.10		
Dotation en capital initiale		150 556 913	150 556 913
Report à nouveau		- 11 871 063	- 11 082 857
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>		788 206	- 9 593 400
TOTAL (I)		139 474 056	129 880 656
AUTRES FONDS PROPRES			
Apport en dotation		96 173 000	96 173 000
TOTAL (II)		96 173 000	96 173 000
PROVISIONS	3.11		
Provisions pour risques		9 360 532	14 236 622
Provisions pour charges		30 431 443	29 503 227
TOTAL (III)		39 791 975	43 739 849
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18 653	12 436
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 700 701	133 301
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.14	13 973 125	17 769 826
Dettes fiscales et sociales		7 738 479	4 787 220
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		3 916 225	4 819 572
Produits constatés d'avance		796 100	1 215 885
TOTAL (IV)		29 143 284	28 738 239
Écarts de conversion passif (V)		53 876	-
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		304 636 191	298 531 744

COMPTES 2019

COMPTE DE RÉSULTAT

EN EUROS		31/12/2018	31/12/2019
	RÉF. ANNEXE		
Ventes de marchandises		882 089	2 306 737
Production vendue de biens		132 082 318	127 942 878
Production vendue de services		4 611 668	3 755 527
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.1	137 576 074	134 005 142
Production stockée		- 12 593 559	- 5 663 011
Production immobilisée		-	78 987
Subvention d'exploitation		-	59 417
Transferts de charges		574 811	503 966
Reprises sur provisions pour risques		482 999	674 621
Reprises sur provisions pour charges		2 748 727	4 898 720
Reprises sur provisions pour dépréciations des stocks		-	-
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances clients		-	-
Autres produits		531 581	462 294
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		129 320 632	135 020 136
Achats de marchandises		5 503 924	6 658 891
Variation de stock marchandises		- 3 865 936	1 121 519
Achats matières premières et autres approvisionnements		42 949 846	53 798 632
Variations de stock matières premières et approvisionnements		4 613 712	1 329 907
Autres achats et charges externes		29 147 189	26 585 370
Impôts, taxes et versements assimilés	4.2	5 403 504	4 754 196
Salaires et traitements	4.3	21 720 499	20 404 482
Charges sociales	4.3	10 006 427	9 747 146
Dotations aux amortissements sur immobilisations		5 987 873	7 386 563
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		2 685 768	1 142 479
Dotations aux provisions pour risques et charges		2 228 257	5 871 141
Autres charges	4.4	952 445	913 783
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		127 333 507	139 714 108
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 987 125	- 4 693 972
Autres intérêts et produits assimilés		1 146	37 807
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		27 053	-
Différences positives de change		449 647	306 096
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4.5	477 846	343 902
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilés		13 847	3 746
Différences négatives de change		133 362	102 335
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	4.5	147 209	106 081
RÉSULTAT FINANCIER		330 637	237 821
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 317 762	- 4 456 151

COMPTES 2019

COMPTE DE RÉSULTAT

EN EUROS		31/12/2018	31/12/2019
	RÉF. ANNEXE		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		591 456	99 118
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions pour charges et risques		1 624 539	2 045 946
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.6	2 215 995	2 145 065
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 644 283	1 722 640
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	407 986
Dotations exceptionnelles aux provisions		2 153 267	5 151 688
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.6	3 797 551	7 282 314
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		- 1 581 556	- 5 137 249
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices		- 52 000	-
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		788 206	- 9 593 400
TOTAL DES PRODUITS		132 014 473	137 509 103
TOTAL DES CHARGES		131 226 267	147 102 503

COMPTES 2019

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN EUROS	31/12/2018	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'activité		
RÉSULTAT NET	788 206	- 9 593 400
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
+/- amortissements et provisions (y.c. actif circulant)	8 171 848	11 932 583
- Plus-values de cessions nettes d'impôts	- 2 373	- 2 500
+ Moins-values de cessions nettes d'impôts	-	407 986
A - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	8 957 681	2 744 669
+/- variation des stocks	13 401 287	7 863 652
+/- variation des créances d'exploitation	1 190 782	- 2 697 385
+/- variation des dettes d'exploitation	2 472 371	- 1 356 050
+/- variation des autres créances liées à l'activité	1 307 974	- 23 021
+/- variation des autres dettes liées à l'activité	- 5 704 101	903 346
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	21 625 993	7 435 213
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations	- 10 401 583	- 8 127 186
+ Cessions d'immobilisation	2 373	2 500
+ Cessions d'immobilisation financière	-	-
+ Cessions d'immobilisation créances et dettes sur immo	-	-
C - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 10 399 210	- 8 124 686
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés	-	-
+ Incidence des variations de capital	-	-
+ Incidence des variations de dotations	-	-
+ Incidence des variations de provisions	-	-
+/- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	- 6 218	- 6 218
D - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 6 218	- 6 218
VARIATION DE TRÉSORERIE (B+C+D)	11 220 566	- 695 691
+ Disponibilités à l'ouverture (Actif)	7 887 206	19 107 772
E - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	7 887 206	19 107 772
+ Disponibilités à la clôture (Actif)	19 107 772	18 412 081
F - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	19 107 772	18 412 081
VARIATION DE TRÉSORERIE (F-E)	11 220 566	- 695 691

COMPTES 2019

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

EN EUROS	31/12/2018	31/12/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	137 576 074	134 005 142
VENTES DE MARCHANDISES (1)	882 089	2 306 737
Achats de marchandises	1 637 988	7 780 410
<i>Coût d'achat March. Vendues (2)</i>	<i>1 637 988</i>	<i>7 780 410</i>
MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	- 755 899	- 5 473 673
Ventes produits finis & travaux	132 082 318	127 942 878
Ventes de services	4 611 668	3 755 527
Production stockée et immobilisée	- 12 593 559	- 5 584 024
PRODUCTION EXERCICE (3)	124 100 426	126 114 382
Achats matières premières	42 949 846	53 798 632
Variation stocks matières	4 613 712	1 329 907
<i>Consommation matière (4)</i>	<i>47 563 557</i>	<i>55 128 539</i>
<i>Marge sur Coût des matières</i>	<i>76 536 869</i>	<i>70 985 843</i>
<i>Activité (5 = 1 + 3)</i>	<i>124 982 515</i>	<i>128 421 118</i>
<i>Marge brute globale (5 - 2 - 4)</i>	<i>75 780 970</i>	<i>65 512 170</i>
Autres achats et ch. Externes	29 147 189	26 585 370
VALEUR AJOUTÉE	46 633 781	38 926 800
Subventions d'exploitation	-	59 417
Impôts & taxes	5 403 504	4 754 196
Salaires	21 720 499	20 404 482
Charges sur salaires	10 006 427	9 747 146
<i>Sous total Salaires & Charges</i>	<i>31 726 926</i>	<i>30 151 628</i>
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	9 503 350	4 080 392
Transfert de charges	574 811	503 966
Reprise de prov. pour risques et charges	3 231 726	5 029 009
Reprise de prov. sur dépréciation des stocks	-	544 332
Reprise de prov. sur dépréciation des créances clients	-	-
Autres produits	531 581	462 294
Autres charges	952 445	913 783
Dotations amortissements	5 987 873	7 386 563
Dotations aux prov. pour dépréciation actif circulant	2 685 768	1 142 479
Dotations aux prov. pour risques	50 823	1 392 738
Dotations aux prov. pour charges	2 177 434	4 478 403
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 987 125	- 4 693 972
Produits financiers	477 846	343 902
Charges financières	147 209	106 081
<i>Résultat financier</i>	<i>330 637</i>	<i>237 821</i>
RÉSULTAT COURANT	2 317 762	- 4 456 151
Produits exceptionnels : reprise prov. pour risques et charges	1 624 539	2 045 946
Autres produits exceptionnels	591 456	99 118
Charges exceptionnelles : dot prov. pour risques et charges	2 153 267	5 151 688
Autres charges exceptionnelles	1 644 283	2 130 626
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>- 1 581 556</i>	<i>- 5 137 249</i>
Impôts sur les bénéfices	- 52 000	-
RÉSULTAT NET	788 206	- 9 593 400



ANNEXES

COMPTES FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

1. FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE COMPTABLE 2019

1.1 PROFORMA CONCERNANT LES CORRECTIONS D'ERREURS LIÉES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

EN EUROS	Résultat d'exploitation	Résultat net
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	- 4 693 972	- 9 593 400
ÉLÉMENTS NON COURANTS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS		
Variations de stocks	4 036 224	4 036 224
Engagements sur rentes	-	4 494 188
Autres éléments du compte de résultat	426 940	736 940
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON COURANTS	4 463 164	9 267 352
RÉSULTAT PROFORMA DE L'EXERCICE 2019	- 230 808	- 326 048

Au 31 décembre 2019, ont été comptabilisés en perte et profit:

- (a) 4,0 M€ de correction d'erreurs se rapportant aux stocks d'encours et aux écarts sur stock qui s'analyse comme suit :
- 1,3 M€ de stocks d'encours au 31.12.2018 qui ont été ramenés à 0 à défaut de justifier leur valorisation par principe de prudence.
 - 2,7 M€ d'écarts sur stocks au 31 décembre 2018. Ces comptes d'écarts de stock résultent de la mise en place au cours de l'exercice 2016 d'une valorisation des stocks au coût standard actualisé 'CSA' comparé au coût réel de production. Ces comptes ne pouvant être documentés et justifiés comptablement, il a été décidé de ramener ces comptes à 0 selon le principe de prudence.
- (b) 5,0 M€ d'engagement sociaux se rapportant aux allocations de retour à l'emploi (0,5 M€) et aux rentes accident du travail et maladie professionnelle (4,5 M€).

1.2 1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 134,0 M€ contre 137,6 M€ en 2018 soit une baisse de 2,6% qui s'explique principalement par la diminution de la commande de l'Etat, conformément au contrat pluriannuel. Le volume de pièces commandées est ainsi passé de 711 millions en 2018 à 646 millions en 2019. Hors monnaies courantes France, le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 95,0 M€ en croissance de 2,8% par rapport à 2018, grâce aux excellents résultats enregistrés sur l'activité de monnaies courantes étrangères (production de

pièces pour les banques centrales à l'international) et à la croissance des activités produits d'art (médaillles et jetons touristiques à destination des sites touristiques).

Le chiffre d'affaires tient compte d'un retraitement de 1,2 M€ comptabilisé en produits constatés d'avance suivant l'application de l'incoterm CIF qui stipule que le transfert du risque s'effectue après dédouanement de la marchandise dans le pays du vendeur.

DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019	VARIATION EN €	VARIATION EN %
Monnaies courantes France	45 120	38 984	- 6 136	- 14%
Monnaies courantes Étrangères	28 396	30 876	2 479	+ 9%
Monnaies de collection	45 818	46 062	244	+ 1%
Produits d'art *	11 997	13 352	1 535	+ 13%
Autres ventes	6 244	4 551	- 1 693	- 27%
TOTAL	137 576	134 005	- 3 571	- 3%

* Les produits d'art intègrent principalement les décorations, les médailles, les mini-médailles et les bijoux.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La Monnaie de Paris clôture son exercice au 31 décembre 2019. Celui-ci a une durée de 12 mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement public La Monnaie de Paris est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales suite aux dispositions de l'art. R.121.16 du code monétaire et financier. Il tient sa comptabilité générale conformément aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de la Monnaie de Paris sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France qui suivent les dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG).

2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production d'une immobilisation inclut le prix d'achat des matières consommées et les coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de

production de ces immobilisations.

L'immeuble de l'hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6^e), appartenant à l'Etat, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble (Article R.121.17 du code monétaire et financier). Les méthodes comptables appliquées spécifiquement pour cet immeuble sont exposées au § 2.2.

Pour les bâtiments détenus par l'établissement à Pessac, les composants suivants ont été retenus :

- Gros œuvre, ossature maçonnerie, charpente et couverture dont la durée de vie peut varier entre 15 et 50 ans,
- Menuiserie extérieure dont la durée technique de vie peut varier de 15 à 30 ans,
- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Pour l'Hôtel des Monnaies mis à disposition de l'établissement par l'Etat, les composants suivants ont été retenus pour les éléments relevant de travaux d'aménagement effectués à l'initiative de l'établissement et ne relevant pas de l'obligation de maintien en l'état du bâtiment imposée par la loi :

- Aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie indiquée ci-dessous :

• Logiciels	de 1 à 4 ans
• Constructions	de 10 à 50 ans
• Installations techniques	de 10 à 20 ans
• Matériel et outillage industriels	de 5 à 10 ans
• Outillages	de 5 à 10 ans
• Agencements et aménagements matériels industriels et outillages	de 5 à 10 ans
• Installations générales	de 10 à 20 ans
• Matériel de transport	de 4 à 5 ans
• Matériel de bureau et informatique	de 4 à 10 ans
• Mobiliers	10 ans
• Autres immobilisations corporelles	de 5 à 10 ans
• Hôtel des Monnaies - Bien remis en dotation par l'état	Non applicable

2.2 ENSEMBLES IMMOBILIERS DE PARIS ET PESSAC

2.2.1 HÔTEL DES MONNAIES, SIS 11 QUAI DE CONTI À PARIS

L'établissement n'est pas propriétaire de l'hôtel des Monnaies. Il bénéficie de la jouissance gratuite de l'immeuble pour exercer ses activités statutaires et supporte en contrepartie l'ensemble des travaux d'entretien (incombant généralement au locataire) et des travaux d'aménagement et de grosses réparations (incombant généralement au propriétaire).

En application des dispositions du § 1.3.5 de la norme 6 du recueil des normes de l'Etat « les biens placés sous le contrôle des établissements publics, qu'ils aient un caractère industriel et commercial ou un caractère administratif, ne sont pas inscrits au bilan de l'Etat mais à l'actif du bilan de ces entités ». En conséquence, l'immeuble de l'hôtel des Monnaies est comptabilisé à l'actif du bilan d'ouverture de l'établissement dans un compte de la classe 2 (compte 220), en contrepartie d'un compte de fonds propres spécifique aux « EPIC » (compte 229).

Selon les dispositions du § 2.1.2.2 de la norme précitée, l'ensemble immobilier a été évalué à la « valeur vénale » par le service « France Domaine » de la Direction générale des impôts pour un montant de 111 173 000 € au 31/12/2006. Ce montant, assimilé à la valeur vénale qui a été retenue dans le Compte Général de l'Etat au 31/12/2006, a été repris par l'établissement et s'entend « net » de toute autre reprise.

Suite au transfert de propriété de la parcelle dite de l'an IV à l'Institut de France en 2008, ce bâtiment a fait l'objet d'une reprise de la dotation de l'Etat à hauteur de 15 000 000 €.

Cette valeur a été communiquée par « France Domaine » dans l'avis domanial portant sur la valeur de la parcelle de l'an IV établi le 24 mars 2009 et a ramené la valeur du bâtiment inscrit à l'actif du bilan à la somme de 96 173 000 € au 31 décembre 2008. Les apports en dotation à titre gratuit (compte 229) ont été réduits à due concurrence.

Compte tenu de ses caractéristiques propres, cet immeuble construit en 1775 est considéré comme un « bien ayant une durée de vie non déterminable » selon les dispositions du § II.2.2 de la norme précitée. En conséquence, le bien figurant à l'actif du bilan n'est pas amorti.

En cas d'indice de perte de valeur durable, une dépréciation sera constatée au sens de l'article 322-5 du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable. La dépréciation éventuelle est égale à la différence entre la valeur vénale initiale et la nouvelle valeur vénale déterminée dans les mêmes conditions précisées ci-avant, par le service de « France Domaine ». La dotation sera comptabilisée en contrepartie de la dotation en fonds propres. En revanche, postérieurement à une dépréciation, aucune reprise de dépréciation ne pourra être constatée.

Comptabilisation des travaux d'aménagement et de grosses réparations mis à la charge de l'établissement La Monnaie de Paris.

L'article 36 – III de la loi du 21 décembre 2006 précise que l'établissement « est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble ».

A) TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN DU BÂTIMENT

Compte tenu de l'obligation d'aménagement et de grosses réparations prévue par la loi à laquelle l'établissement ne peut se soustraire et dont la mise en œuvre ne lui confère marginalement aucun avantage économique futur, les dépenses de travaux susvisés sont comptabilisées en charges. Ces dépenses font l'objet d'un programme pluriannuel par nature de travaux et sont provisionnées (au sens des dispositions des articles 311-2 4ème alinéa et 321-14-2 du règlement précité). L'enregistrement des provisions est linéaire sur la durée prévisionnelle du programme pluriannuel. Lors de la réalisation des travaux, les provisions sont reprises à due concurrence des montants constatés en charges de période. Les coûts des travaux excédant les plans pluriannuels ayant donné lieu à dotation sont, le cas échéant, constatés en charges de la période. Il a été retenu de mettre en place ce plan pluriannuel sur une durée de 10 ans glissants.

B) TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU BÂTIMENT

Les travaux d'aménagement ou de construction sur le bâtiment parisien réalisés par l'établissement ayant le caractère d'une immobilisation, sont comptabilisés sous forme de composants et amortis sur leur durée propre d'utilisation (comme prévu à l'article 314-14-2 du règlement précité). Cela implique que le coût engendré par ces travaux d'aménagement ou de construction sera inscrit à l'actif du bilan et sera amorti sur une durée allant de 10 ans à 50 ans à compter de la date de mise en service suivant la nature des travaux.

Dans le cadre du programme MétaLmorphoses, certaines dépenses engagées suivent ce traitement et ont été mises en service dès 2015. Les immobilisations non mises en service sont portées au poste « immobilisations en cours (compte 231) ».

C) AUTRES DÉPENSES D'ENTRETIEN

Les dépenses d'entretien courant sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

2.2.2 ENSEMBLE IMMOBILIER DE PESSAC

La propriété de l'ensemble immobilier de Pessac a été transférée par la loi de finances pour 2007 de l'Etat à La Monnaie de Paris. Dans ce contexte, l'ensemble immobilier a été comptabilisé dans le bilan d'ouverture de l'établissement à la valeur vénale retenue dans le

Compte Général de l'Etat au 31 décembre 2006, soit 12 623 072 €. L'écart entre cette valeur vénale et le coût historique du terrain et des composants des bâtiments de Pessac a été porté à l'actif du bilan en augmentation de la valeur du terrain de l'ensemble immobilier de Pessac.

2.3 STOCKS ET EN-COURS

Tous les stocks de produits qui concernent les activités commerciales sont valorisés Hors Taxes à l'inverse des produits concernant les activités régaliennes qui sont valorisées toutes Taxes Comprises.

Les stocks sont valorisés au coût standard, l'écart entre les coûts standards et les coûts réels fait l'objet d'une réintégration à la clôture pour la quote-part des articles toujours en stock au 31 décembre.

2.3.1 STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

Figurent dans cette rubrique tous les stocks d'objets et substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués ainsi que ceux, consommés au premier usage ou rapidement, qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits fabriqués : telles les matières premières (métaux fins, déchets, ...) et les matières et fournitures consommables.

Les stocks de métaux fins sont valorisés à chaque clôture à leur coût historique. Cette valeur ainsi calculée

impacte tous les articles en cours de fabrication ainsi que tous les produits intermédiaires et finis composés de ces métaux ; elle prend en compte le prix du métal, les taxes et les autres frais accessoires.

Les déchets de métaux, quelle que soit leur origine, sont valorisés de la même façon. Le coût standard du déchet est obtenu par addition du coût standard de chaque métal constituant l'alliage en fonction de sa quote-part dudit alliage.

2.3.2 STOCKS D'EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS

Figurent dans cette rubrique, tous les biens en cours de formation au travers d'un processus de production.

La méthode de valorisation retenue est le coût de lancement soit la somme à date :

- du coût standard pour la partie matières premières et autres approvisionnements obtenu par multiplication de la quantité standard par le coût standard ;
- du prix standard d'achat pour l'éventuel coût de façon ou sous-traitance ;
- du coût horaire main d'œuvre standard : produit du nombre d'heures homme standard de fabrication

consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard ;

- du coût horaire machine standard : produit du nombre d'heures machine standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard.

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées à l'intérieur de l'entreprise jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

2.3.3 STOCKS DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS

Toute transformation de la matière première, même réalisée par des prestataires extérieurs, est considérée par la Monnaie de Paris comme une valeur ajoutée.

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût standard calculé par valorisation des gammes et nomenclatures spécifiques à chaque article. Le métal qui les constitue est valorisé au coût historique.

A) LES PRODUITS INTERMÉDIAIRES OU PRODUITS SEMI-FINIS

Les articles intermédiaires ou semi-finis correspondent à :

- tout article ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc... réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin) ;
- tout article ayant subi une transformation plus complexe et réceptionné à la Monnaie de Paris. Cela concerne principalement les flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs ;
- tout article ayant atteint un stade d'achèvement dans le cycle de production.

B) LES PRODUITS FINIS

Les produits finis correspondent à :

- tout article ayant atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production et de conditionnement ; à ce moment, l'article quitte le statut de produit intermédiaire

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées à l'intérieur de l'entreprise jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

Ainsi sont considérés comme produits intermédiaires et finis :

(en-cours de production ou semi-fini) par l'action dite de « délivrance » (changement de la zone de production vers la zone commerciale) ;

- tout article dont le processus de fabrication est terminé, et qui a été réceptionné par la zone commerciale sans pour autant avoir fait l'objet d'une facturation (par exemple : monnaies étrangères, monnaies de collection, bijoux, médailles) est considéré comme produit fini.

Nota Bene : les Euros courants ne sont pas comptabilisés en stock de produits finis en fin d'exercice ; leur délivrance ou transfert en chambre forte déclenche la facturation et le transfert de propriété à la Direction Générale du Trésor.

C) LES KITS

Les kits correspondent à l'assemblage d'un (ou plusieurs) produit(s) fini(s) tels que précédemment décrits et/ou d'une (ou plusieurs) marchandise(s).

2.3.4 STOCKS DE MARCHANDISES

Figurent dans cette rubrique tous les articles que l'entreprise achète pour les revendre en l'état.

2.3.5 PROVISIONS SUR STOCKS

Les dépréciations des stocks s'apprécient, pour les biens stockés à Paris comme à Pessac à partir des stocks de fournitures et de consommables, de produits

intermédiaires et finis et de marchandises, dont les articles prêtés aux forces de ventes.

La dépréciation des stocks est appréhendée par activité.

A) MONNAIES COURANTES FRANCE

Ces stocks sont destinés à l'Etat français et couverts par une commande ferme. Le risque sur ce client est nul et les stocks ne font l'objet d'aucune provision.

B) MONNAIES COURANTES ÉTRANGÈRES

Les stocks de monnaies courantes étrangères sont destinés aux banques centrales étrangères. Les produits sont manufacturés dans le cadre de contrats fermes et les conditions contractuelles peuvent prévoir des livraisons sur plusieurs exercices. Les stocks de chaque contrat ne font l'objet d'aucune provision jusqu'à la date de la dernière livraison prévue. Au-delà de cette date, tous les stocks affectés au contrat sont provisionnés pour 100% de leur valeur de stock diminuée de 87% de la valeur métal pour prise en compte des coûts de refonte et d'affinage.

C) MONNAIES DE COLLECTION OR ET ARGENT

Les monnaies en or et en argent sont des produits à millésime annuel. Chaque année, le nouveau millésime remplace le précédent sur le principal réseau de vente avec l'hypothèse que 8% des ventes sont encore possibles sur les années futures.

A la clôture, les stocks des millésimes des années antérieurs sont provisionnés pour leur valeur en stock -87% de la valeur métal pour les produits en argent et -99% de la valeur métal pour les produits en or. Les produits non métalliques sont provisionnés pour 100% de leur valeur en stock.

Concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur des quantités en stock à la clôture diminuées de 8% des ventes réalisées au cours des 12 derniers mois. Ces quantités sont provisionnées pour une valeur égale à leur valeur de stock -87% de leur valeur métal pour les produits en argent, -99% de leur valeur métal pour les produits en or et pour 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques.

D) MONNAIES DE COLLECTION TRADITIONNELLES

Les monnaies de collection traditionnelles sont

2.4 OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation des factures d'achat libellées en devises étrangères s'effectue sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'enregistrement comptable. Lors de la clôture de l'opération (encaissement ou décaissement), l'écart éventuel entre le montant

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Provision pour dépréciation des créances clients :

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées à partir d'une analyse des clients effectuée selon leur nature :

- Grossistes français et étrangers
- Détaillants français et étrangers
- Entreprises privées
- Particuliers français et étrangers
- Institutionnels français et étrangers
- Collectivités publiques

provisionnées si leur ancienneté en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33% sont provisionnés à 100% de leur quantité en stock ; ceux dont le taux de rotation est compris entre 33% et 50% sont provisionnés pour 66% de leur quantité en stock ; ceux dont le taux de rotation est compris entre 50% et 100% sont provisionnés à 50% de leur quantité en stock ; les produits dont le taux de rotation est supérieur à 100% ne sont pas provisionnés. Les quantités ainsi déterminées sont provisionnées pour une valeur égale à leur valeur de stock -99% de leur valeur métal pour les produits en or, -87% de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et à 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques.

E) PRODUITS D'ART

Les produits d'art sont provisionnés si leur ancienneté en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33% sont provisionnés pour leur valeur de stock -99% de leur valeur métal pour les produits en or, -87% de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et à 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques. Les produits dont le taux de rotation est supérieur à 33% ne sont pas provisionnés.

F) CAS PARTICULIER DES ARTICLES EN PRÊT

Tous les articles prêtés sont dépréciés à 100% de leur valeur en stock.

G) CAS PARTICULIER DES STOCKS DE MONNAIES DE COLLECTION OR ET ARGENT RETOURNÉES PAR LA BANQUE DE FRANCE

Toutes les monnaies en or et en argent retournées par la Banque de France et propriété de la Monnaie de Paris sont provisionnées pour leur valeur de stock -87% de la valeur métal pour les produits en argent et -99% de la valeur métal pour les produits en or.

comptabilisé initialement et le montant encaissé ou décaissé in fine est rapporté au compte de résultat sur les postes Produits de change ou Pertes de change suivant le cas.

En principe, les créances relatives aux clients Institutionnels et certaines collectivités publiques (les services de l'Etat français) ne font pas l'objet d'une constitution de provision pour créances douteuses.

A partir de la balance par antériorité à la date de clôture, le montant de la provision pour créances douteuses est calculé sur la base des soldes clients dont les montants ne sont pas couverts par une caution bancaire ou une avance.

La provision pour dépréciation clients est calculée en fonction de la grille ci-après :

CLIENTS DONT LA FACTURE N'EST PAS RÉGLÉE...			
75 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	90 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	180 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE	365 JOURS APRÈS L'ÉCHÉANCE
25%	50 %	75 %	100 %

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions suivantes ont été chiffrées à la date de fin de l'exercice, quel que soit le statut, sur la base d'un calcul individuel :

- Indemnités de départ à la retraite (concerne l'ensemble du personnel présent et avec un taux d'actualisation de 0,70 %) ;
 - Rentes amiantes (concerne le personnel ayant développé la maladie et reconnu par un médecin expert, avec un taux d'actualisation de 0,80 %) ;
 - Accidents du travail et maladies professionnelles (concerne le personnel à statut dont le risque a été reconnu, avec un taux d'actualisation de 0,80 %).
- Le compte épargne temps a fait l'objet d'un chiffrage sur la base des droits acquis à la date de fin de l'exercice.

Le droit des salariés susceptibles de recevoir une médaille d'honneur du travail a été pris en compte sur la base de la situation individuelle des effectifs présents en fin d'exercice.

Les litiges ont été provisionnés lorsque le risque était estimé comme avéré. La constitution des provisions pour litiges est liée au caractère probable ou certain d'une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, conformément à l'article 312-1 du PCG.

Une provision pour risques et charges a été constituée afin de couvrir les coûts induits par les retours possibles des monnaies de collection.

2.7 AUTRES POINTS

Dans le cadre de sa mission d'expertise des pièces mutilées qui lui est confiée par l'Etat Français et en application du décret D 121-2 du Code monétaire et financier, les banques remettent ces pièces à la Monnaie de Paris pour remboursement. A son tour, cette dernière bénéficie d'un remboursement de la part du Trésor. Le montant de l'encours en attente de remboursement apparaît dans la rubrique « Etat, autres créances – remboursement de pièces ».

Les pièces volontairement mutilées, comme les pièces contrefaites, ne sont pas remboursées aux banques.

Lors de la fabrication des euros courants, le fait générateur du chiffre d'affaires est la facturation déclenchée au moment du transfert du produit fini (appelé plus particulièrement délivrance) dans les chambres fortes de La Monnaie de Paris. A partir de ce moment, le produit est réputé appartenir au Trésor et peut être enlevé par la Banque de France.

2.8 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La pandémie de COVID-19 a d'ores et déjà des répercussions importantes sur l'activité de la Monnaie de Paris tant en termes commerciaux qu'en termes d'approvisionnement et de production :

- Les deux sites de Paris et Pessac ont été fermés le 16 mars 2020, et la reprise partielle et progressive des activités (production et expédition des produits à nos clients) n'a débuté qu'à compter du mois d'avril, dans le respect des règles sanitaires et de sécurité pour ses collaborateurs.
- La reprise de ces activités pourra être impactée par des difficultés ou des retards au niveau des approvisionnements en marchandises et matières premières en provenance majoritairement d'Europe et d'Asie ;
- Les résultats commerciaux de notre nouvelle monnaie de collection grand public 2020 (Les Schtroumpfs) sont impactés par le confinement et l'ouverture partielle des bureaux de poste qui constituent notre principal canal de distribution ; une partie de nos clients se

reportant cependant sur notre site de vente en ligne monnaiedeparis.fr ;

- La réouverture de la boutique et la reprise des activités culturelles et de location d'espaces du 11 quai de Conti à Paris sont soumises aux directives gouvernementales, et leur fréquentation pourrait être limitée pendant une certaine période.

La Monnaie de Paris a pris l'ensemble des mesures nécessaires afin de maîtriser ses charges et ses investissements, mais celles-ci ne permettront pas de compenser l'impact sur les résultats de la baisse attendue du chiffre d'affaires.

Sur la base des informations disponibles à ce jour et des différentes hypothèses retenues, la Monnaie de Paris sera en mesure de respecter ses engagements financiers et d'assurer la continuité de ses activités.

3. DETAILS DES POSTES DU BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE AU 31/12/2019
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENT POSTE À POSTE	VIREMENT POSTE À POSTE	CESSIONS ET MISES HORS SERVICE	
Immobilisations incorporelles	13 961 494	824 777	40 986	4 106	43 451	14 779 700
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL	13 961 494	824 777	40 986	4 106	43 451	14 779 700

AMORTISSEMENTS	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		CUMUL AU 31/12/2019
	CUMUL AU 31/12/2018	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE		
Immobilisations incorporelles					
Brevets et marques	397 860	7 121	-	-	404 981
Logiciels	8 802 834	489 172	-	-	9 292 006
TOTAL	9 200 694	496 293	-	-	9 696 987

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE AU 31/12/2019
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENT POSTE À POSTE	VIREMENT POSTE À POSTE	CESSIONS ET MISES HORS SERVICE	
Terrains	7 210 465	-	-	-	-	7 210 465
Agencements et aménagements terrains	83 645	-	-	-	-	83 645
Constructions	102 014 146	2 302 041	2 772 371	-	3 161 919	103 926 638
Immobilisation remise en dotation	96 173 000	-	-	-	-	96 173 000
Constructions, installations générales, agencement	13 224 101	1 084 450	340 973	-	5 997 849	8 651 675
Installations techniques, matériel et outillage ind.	47 016 343	1 017 374	1 190 347	-	8 647 463	40 576 574
Installations générales, agencements, aménagements divers	445 320	24 317	-	-	63 208	406 429
Collections historiques	74 171	7 050	-	-	-	81 221
Collections privées	1 362 893	1 509	-	-	-	1 364 402
Autres matériels de transport	1 352 823	12 200	-	-	242 774	1 122 249
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 761 525	778 150	921 742	-	2 712 320	11 749 097
Immobilisations corporelles en cours	5 625 109	2 108 329	-	5 262 313	-	2 471 125
TOTAL	287 343 542	7 335 392	5 225 433	5 262 313	20 825 533	273 816 521

AMORTISSEMENTS				
	CUMUL AU 31/12/2018	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	CUMUL AU 31/12/2019
Terrains	-	-	-	-
Agencements et aménagements terrains	83 645	-	-	83 645
Constructions sur sol propre	33 995 075	4 111 741	2 814 221	35 292 594
Immobilisation remise en dotation	-	-	-	-
Constructions, installations générales, agencement	12 181 061	365 392	5 996 218	6 550 235
Installations techniques, matériel et outillage ind.	40 516 096	1 155 704	8 633 421	33 038 379
Installations générales, agencements, aménagements divers	345 523	11 597	63 208	293 913
Collections historiques	-	-	-	-
Collections privées	-	-	-	-
Autres matériels de transport	1 210 326	41 065	242 774	1 008 617
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 610 320	1 204 770	2 711 156	6 103 934
Immobilisations corporelles en cours	-	0	-	0
TOTAL	95 942 045	6 890 270	20 460 998	82 371 317

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE AU 31/12/2019
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENT POSTE À POSTE	VIREMENT POSTE À POSTE	CESSIONS ET MISES HORS SERVICE	
Prêts & autres immobilisations financières						
- Prêts 1% logement	2 029 404	83 729	-	-	130 404	1 982 729
- Dépôts de garantie	4 429	13 692	-	-	-	18 121
TOTAL	2 033 834	97 421	-	-	130 404	2 000 851

Les fonds versés aux organismes chargés de gérer les fonds du 1% logement sont prêtés à ceux-ci pour une durée de 20 ans.

3.4 STOCKS ET EN COURS

STOCKS BRUTS				
	VALEUR BRUTE AU 31/12/2018	VALEUR BRUTE AU 31/12/2019	VARIATION (MONTANT)	VARIATION (%)
Matières premières, approvisionnements	16 769 361	15 439 454	- 1 329 907	- 8%
En-cours de production de biens	1 315 329	-	- 1 315 329	- 100%
Produits intermédiaires et finis	54 719 471	50 622 574	- 4 096 897	- 7%
Marchandises	4 580 318	3 458 799	- 1 121 519	- 24%
TOTAL	77 384 479	69 520 827	- 7 863 652	- 10%

STOCKS					
	VALEUR NETTE AU 31/12/2018	VALEUR BRUTE AU 31/12/2019	PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2019	VARIATION NETTE
Matières premières, approvisionnements	14 226 975	15 439 454	2 957 910	12 481 544	- 1 745 431
En-cours de production de biens	1 315 329	-	-	-	- 1 315 329
Produits intermédiaires et finis	48 561 320	50 622 574	6 218 470	44 404 104	- 4 157 217
Marchandises	2 450 346	3 458 799	2 080 175	1 378 625	- 1 071 721
TOTAL	66 553 970	69 520 827	11 256 555	58 264 272	- 8 289 698

3.5 CRÉANCES CLIENTS

	VALEUR NETTE AU 31/12/2018	VALEUR BRUTE AU 31/12/2019	PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2019
Clients	12 453 618	15 286 628	877 457	14 409 171
Clients factures à établir	49 582	523 524	-	523 524
TOTAL	12 503 200	15 810 152	877 457	14 932 695

La méthodologie de provisions des créances clients fait l'objet d'un descriptif au point 2.5.

3.6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES

		MONTANT BRUT	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		1 982 729	134 393	1 848 336
Autres immobilisations financières		18 121	-	18 121
Clients douteux ou litigeux		-	-	-
Autres créances clients (1)		15 810 152	15 810 152	-
Personnel et comptes rattachés		117 625	117 625	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	- Impôts sur les bénéfices	1 347 198	1 347 198	-
	- Taxe sur la valeur ajoutée	1 410 587	1 410 587	-
	- Divers	2 820 733	2 820 733	-
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	817 564	817 564	-
Groupes et associés		-	-	-
Débiteurs divers		195 098	195 098	-
Charges constatées d'avance		201 246	201 246	-
TOTAUX		24 721 053	22 854 595	1 866 458

Montants des	- Prêts accordés en cours d'exercice	83 729
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	130 404

(1) Dont créances sur l'Etat 6 243 413

3.7 DISPONIBILITÉS

	31/12/2018	31/12/2019
À L'ACTIF DU BILAN		
Compte ouvert auprès du Trésor		
Compte à vue	9 721 376	9 322 594
Autres encaissements en cours	-	783
<i>Sous-total</i>	9 721 376	9 323 377
Autres disponibilités		
Autres comptes à vue	9 082 664	8 730 940
Caisses	303 732	357 764
Interêts courus à recevoir sur comptes à terme	-	-
<i>Sous-total</i>	9 386 396	9 088 704
TOTAL À L'ACTIF DU BILAN	19 107 772	18 412 081

Selon l'article R121-19 du code monétaire et financier (livre 1er, titre 2, chapitre 1er), et sauf décision contraire du Ministre de l'Economie et des Finances, les fonds de l'établissement public sont déposés chez un comptable du Trésor. Plusieurs comptes commerciaux sont ouverts auprès d'établissements bancaires privés, en accord avec la Direction Générale de la Comptabilité Publique, notamment pour couvrir les opérations commerciales en devises et obtenir des engagements de caution.

3.8 FONDS PROPRES

A l'occasion de la création de l'établissement public « La Monnaie de Paris », l'Etat lui a transféré l'ensemble « des biens et droits » dans les conditions suivantes :

Article L.121-6 III du Code monétaire et financier : « l'ensemble des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public ou privé de l'Etat attachés aux missions des services relevant du budget annexe des Monnaies et Médailles est, à l'exception de l'hôtel des Monnaies sis au 11, quai Conti, à Paris, transféré de plein droit et en pleine propriété à l'établissement public La Monnaie de Paris, à compter du 1er janvier 2007.

Tous les biens transférés relèvent du domaine privé de l'établissement, à l'exception des collections historiques qui sont incorporées à cette même date dans le domaine public de l'établissement.

L'hôtel des Monnaies est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble ».

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
	SOLDE DU 31/12/2018	SOLDE DU 31/12/2019	VARIATION AU 31/12/2019
Dotation en capital initiale	150 556 913	150 556 913	-
Report à nouveau	- 11 871 063	- 11 082 857	788 206
Résultat de l'exercice	788 206	- 9 593 400	- 10 381 606
TOTAUX	139 474 056	129 880 656	- 9 593 400

3.9 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR :

Le résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 788 206 euros a été intégralement affecté au report à nouveau

amenant le report à nouveau à la clôture de l'exercice 2018 à un solde de -11 082 857 euros.

3.10 AUTRES FONDS PROPRES

L'apport en dotation correspond à la valeur inscrite à l'actif du bilan de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies pour lequel l'EPIC bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit dans le cadre de la mise à disposition par l'Etat à titre de dotation. La Loi de finances rectificative n°2008-1443 du 30 décembre 2008 a modifié légèrement l'article 36 de la loi du 21 décembre 2006 pour prendre en compte le fait que le bâtiment Parisien a été réenregistré et la parcelle de l'An IV transférée.

Au moment du transfert de la parcelle de l'An IV à l'Institut de France intervenu courant 2008 (cf. 2.2.1), la valeur de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies a été ramenée à la somme de 96 173 000 € (compte 220). Cette opération a réduit à la même valeur l'apport en dotation à titre gratuit de l'Etat (compte 229).

3.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU PASSIF

	SOLDE AU 31/12/2018	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	SOLDE AU 31/12/2019	VARIATION NETTE
Risques RH d'exploitation	442 516	1 743 496	130 289	2 055 723	1 613 208
Risques RH exceptionnels (*)	8 145 226	5 111 688	1 501 824	1 755 090	3 609 864
Risques commerciaux	520 770	167 141	520 770	167 141	- 353 629
Risques de change	-	-	-	-	-
Provision autres risques	252 020	30 000	23 352	258 668	6 648
<i>Sous-total provision pour risques</i>	<i>9 360 532</i>	<i>7 052 325</i>	<i>2 176 235</i>	<i>14 236 622</i>	<i>4 876 090</i>
Provision pour médailles du travail	485 934	-	77 420	408 514	- 77 420
Provision autres charges	-	64 363	-	64 363	64 363
Provision pour grosses réparations	1 946 908	1 109 092	-	3 056 000	1 109 092
Indemnités départ en retraite	321 205	1 140 416	-	1 461 621	1 140 416
Retours Banque de France (capitaux propres)	23 088 500	-	4 233 500	18 855 000	- 4 233 500
Retours Banque de France (en exploitation)	3 373 000	1 574 800	587 800	4 360 000	987 000
Compte épargne temps	1 215 896	81 833	-	1 297 729	81 833
<i>Sous-total provision pour charges</i>	<i>30 431 443</i>	<i>3 970 504</i>	<i>4 898 720</i>	<i>29 503 227</i>	<i>- 928 216</i>
Provisions pour risques et charges au passif	39 791 975	11 022 829	7 074 955	43 739 849	3 947 874
dont dotations ou reprises à caractère d'exploitation		5 871 141	5 029 009		
dont dotations ou reprises à caractère exceptionnel		5 151 688	2 045 946		
dont dotations ou reprises à caractère financier		-	-		

PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Ces provisions concernent des risques d'exploitation principalement liés à des litiges prudhommaux, et des risques exceptionnels concernant des maladies professionnelles et rentes amiante.

Les provisions liées aux rentes amiante et accidents du travail ont fait l'objet d'une actualisation et le calcul est basé sur un taux de 0,80 % conforme aux recommandations de la norme IAS19 et de l'ANC

PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS (BÂTIMENT « HÔTEL DE LA MONNAIE »)

La provision pour grosses réparations a été constituée selon la méthode décrite dans la note 2.2.1 à partir

d'une estimation pluriannuelle des travaux d'entretien à effectuer sur la période 2019-2028.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE DES CONTRACTUELS :

La provision a pour objet de couvrir le coût futur de l'indemnité qui sera versée au personnel quel que soit leur statut lors de leur départ à la retraite. Au titre de l'exercice 2019, les hypothèses actuarielles ont été

ajustées. Le calcul de la provision IDR est basé sur un taux de 0,70 % conforme aux recommandations de la norme IAS19 et de l'ANC.

3.12 DÉPRÉCIATIONS À L'ACTIF

	SOLDE AU AU 31/12/2018	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	SOLDE AU AU 31/12/2019	VARIATION NETTE
Dépréciations sur stock et en-cours	10 830 509	970 378	544 332	11 256 555	426 046
Dépréciations sur comptes clients	705 356	172 101	-	877 457	172 101
Dépréciations en moins de l'actif	11 535 865	1 142 479	544 332	12 134 011	598 147

3.13 AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

Le montant total des avances et acomptes reçus des clients au titre des activités d'édition particulière et des contrats passés avec des banques centrales étrangères

relatives à la production de monnaies courantes s'établit à 133 301 €.

3.14 DETTES FOURNISSEURS

FOURNISSEURS		
	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019
Fournisseurs	3 513 733	5 096 492
Fournisseurs - Factures non parvenues	10 459 391	12 673 334
TOTAL	13 973 125	17 769 826

3.15 ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS DE 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
à plus d'1 an à l'origine	12 436	6 218	6 218	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 769 826	17 769 826	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 213 202	1 213 202	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	632 754	632 754	-	-
État et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	221 327	221 327	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	2 719 937	2 719 937	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupes et associés	-	-	-	-
Autres dettes	4 819 572	4 819 572	-	-
Produits constatés d'avance	1 215 885	1 215 885	-	-
TOTAUX	28 604 938	28 598 720	6 218	-

3.16 PRODUITS À RECEVOIR

	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019
Clients, factures à établir	49 582	523 524
Subvention à recevoir	-	-
Etat, excédent taxe sur les salaires	-	-
Etat, excédent CVAE et CFE	2 600 159	2 820 733
Intérêts courus à recevoir sur placements	-	-
TOTAL	2 649 741	3 344 257

3.17 CHARGES À PAYER

	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019
Fournisseurs factures non parvenues	10 459 391	12 673 334
Dettes fiscales et sociales	7 738 479	4 787 220
Autres dettes	3 916 225	4 819 572
TOTAL	22 114 096	22 280 126

4. DÉTAILS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires comprend principalement les produits suivants

- Monnaies courantes
- Monnaies de collection
- Produits d'art

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert des risques et avantages aux clients correspondant généralement à la livraison des produits

Le chiffre d'affaires provenant des marchés de monnaies courantes étrangères est constaté sur la base du cours de la devise au jour de la réception de la notification de l'offre.

Le dollar est la seule devise étrangère de facturation et elle fait l'objet d'une couverture de change.

4.2 IMPÔTS ET TAXES

	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019	VARIATION en €	VARIATION en %
Contribution Economique Territoriale	1 624 455	1 439 515	- 184 940	- 11%
Taxe sur les salaires	764 560	684 088	- 80 472	- 11%
Seigneurage	494 267	294 837	- 199 430	- 40%
Taxe foncière	1 001 401	1 024 863	23 462	+ 2%
Autres Taxes	1 518 821	1 310 892	- 207 929	- 14%
TOTAL	5 403 504	4 754 196	- 649 309	-12%

4.3 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019	VARIATION en €	VARIATION en %
Salaires et traitements	21 720 499	20 404 482	- 1 316 017	-6%
Charges sociales	10 006 427	9 747 146	- 259 281	- 3%
TOTAL	31 726 926	30 151 628	- 1 575 298	- 5%

	EFFECTIF AU 31/12/2018	EFFECTIF AU 31/12/2019
Effectif fin de période	500	489
TOTAL	500	489

4.4 AUTRES CHARGES

	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019	VARIATION en €	VARIATION en %
Droits d'auteurs et redevances pour concession de brevet	515 474	679 351	163 877	+ 32%
Pertes et vols de marchandises net	33 963	42 983	9 020	+ 27%
Pertes sur créances irrécouvrables	10 980	114 436	103 456	+ 942%
Charges diverses	392 028	77 014	- 315 014	- 80%
TOTAL	952 445	913 783	- 38 662	- 4%

4.5 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

CHARGES FINANCIÈRES

	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019	VARIATION en €	VARIATION en %
Interêts de la dette commerciale	10 833	-	- 10 833	- 100%
Interêts des comptes en devise	3 014	3 746	732	+ 24%
Perte de change	133 362	102 335	- 31 027	- 23%
Dotations provisions risque de change	-	-	-	-
TOTAL	147 209	106 081	- 41 128	- 28%

PRODUITS FINANCIERS

	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019	VARIATION en €	VARIATION en %
Autres produits financiers	1 146	37 807	36 660	+ 3 199%
Gain de change	449 647	306 096	- 143 551	- 32%
Reprise provisions risque de change	27 053	-	- 27 053	- 100%
TOTAL	477 846	343 902	- 133 943	- 28%

4.6 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES

	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019	VARIATION en €	VARIATION en %
Pénalités sur marchés	297 242	-	- 297 242	- 100%
Indemnités litiges commerciaux	264 996	36 309	- 228 687	- 86%
Indemnités litiges prud'hommes	470 000	44 571	- 425 429	- 91%
Charges déplombage, désamiantage et dépoussiérage	69 598	28 792	- 40 806	- 59%
Rentes amiante et pré retraites amiante	504 683	1 009 847	505 164	+ 100%
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 924 599	5 151 688	3 227 089	+ 168%
Valeurs comptables des éléments immobilisés sortis	-	407 986	407 986	-
Autres charges exceptionnelles	266 432	603 121	336 688	+ 126%
TOTAL	3 797 551	7 282 314	3 484 764	+ 92%

PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	SOLDE AU 31/12/2018	SOLDE AU 31/12/2019	VARIATION en €	VARIATION en%
Cession d'immobilisations	2 373	2 500	127	+ 5%
Indemnités perçues	134 596	4 841	- 129 728	- 96%
Reprise provision pour risques et charges	1 624 539	2 045 946	421 408	+ 26%
Autres produits exceptionnels	454 514	91 777	- 362 737	- 80%
TOTAL	2 215 995	2 145 065	- 70 930	- 3%

4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENT HORS BILAN DONNÉS		
	31/12/2018	31/12/2019
Position de couverture de change	-	-
Garanties de soumission de bonne exécution	12 724 518	4 909 006
TOTAL	12 724 518	4 909 006

Dans le cadre des appels d'offres lancés par les banques centrales étrangères, la Monnaie de Paris s'engage à hauteur de 4 909 006 € à la bonne exécution des

contrats signés à savoir la fabrication des monnaies courantes dans les conditions prévues par le cahier des charges.

ENGAGEMENT HORS BILAN REÇUS		
	31/12/2018	31/12/2019
Cautions bancaires fournies par les clients	1 134 212	534 212

La Monnaie de Paris assure pour le compte de l'Etat français le stockage en chambres fortes de monnaies courantes avant leur enlèvement par la Banque de France. Ces pièces ne sont pas la propriété de l'EPIC et

à ce titre sont considérées comme des stocks en non-valeur qui n'apparaissent pas au bilan de la Monnaie de Paris.

4.8 SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE OU LATENTE

	31/12/2018	+	-	31/12/2019
I - DÉCALAGES FISCALO-COMPTABLES				
1) Charges non-déductibles temporairement	28 476 125	4 293 128	4 867 220	27 902 033
2) Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	53 876	-	53 876	-
II - DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT	15 138 654	6 615 605	-	21 754 259
TOTAL	43 668 655	10 908 733	4 921 096	49 656 292
TAUX GLOBAL D'IMPOSITION	28,92%			28,92%
ÉCONOMIE D'IMPÔT	12 628 975			14 360 600

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Au Conseil d'administration de l'établissement public à caractère industriel et commercial LA MONNAIE DE PARIS

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté ministériel, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement public à caractère industriel et commercial LA MONNAIE DE PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement public à caractère industriel et commercial à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe des comptes annuels relative au « Proforma concernant les corrections d'erreurs relatives aux exercices antérieurs ».

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note 1.1 de l'annexe expose le traitement comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la correction d'erreur portant principalement sur les encours et les engagements sur rentes.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette correction d'erreur et de la présentation qui en est faite.

Votre établissement constitue des provisions pour risques et charges et pour dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.2.1, 2.3.5, 2.5, 2.6 et 3.11 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, sur la base de la documentation disponible ce jour, et à revoir par sondage les calculs effectués par votre Etablissement. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'information présentée en annexe concernant ces provisions.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration arrêté le 29 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement public à caractère industriel et commercial à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement public à caractère industriel et commercial ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public à caractère industriel et commercial.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public à caractère industriel et commercial à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 mai 2020

Le commissaire aux comptes



Deloitte & Associés
Thierry BILLAC

11 QUAI DE CONTI, 75006 PARIS - MONNAIEDEPARIS.FR

x 1.34
76.0

